



Directive 56 (1954)¹

Echanges commerciaux avec l'Est

Assemblée parlementaire

La commission spéciale chargée de veiller aux intérêts des Nations européennes non représentées au Conseil de l'Europe donnera son avis à l'Assemblée sur le rapport final que la commission de Questions économiques présentera à la deuxième partie de la présente session sur les efforts que l'Europe occidentale doit accomplir en commun pour une normalisation de ses échanges commerciaux avec l'Est.

1. 11e séance

